

que les Connétables Spéciaux s'étaient trouvés en trop petit nombre, et avaient jugé à propos de ne pas se rendre au Poll.

C'est été sans doute à l'Officier Rapporteur à s'en plaindre s'il en avait senti le besoin. Les Magistrats ne crurent apparemment plus avoir besoin de le consulter ; se croyant-ils en droit d'agir en vertu de cette autorisation, énoncée dans sa lettre du matin ?

Ce qu'il y a de certain au moins, c'est que le document sur lequel on va les voir prendre des résolutions, était une espèce de représentation adressée directement aux Magistrats eux-mêmes, signé par dix-huit de ces Connétables Spéciaux, "exposant que dans différentes occasions, ils ont été requis en commun avec leurs Concitoyens, de remplir un devoir commun à tous, celui d'aider et assister le pouvoir civil dans tous les cas, et exprimant leur regret que dans cette occasion, comme dans d'autres précédentes, ils n'ont pas été soutenus par ceux qui avaient été légalement notifiés d'agir de concert avec eux."

Ils demandent en conséquence, que leurs Honneurs exercent leur autorité pour faire venir un nombre suffisant de citoyens respectables, pour maintenir la paix dans les circonstances.

Il est presque inutile de dire que ces Connétables spéciaux étaient du nombre des partisans de Mr. Bagg. Il l'est encore plus de commenter cet étrange document. On se contentera de remarquer que la conclusion par laquelle ils demandent que les Magistrats fissent venir des citoyens en nombre pour maintenir la paix, n'est pas même fondée sur l'allégué d'un Acte de violence.

On peut se demander dès lors, comment cette représentation pouvait leur faire apposer qu'ils eussent aucune juridiction pour s'immiscer dans l'élection. Je ne parle pas de cette autorisation prétendue, contenue dans la lettre de l'Officier Rapporteur. L'idée qu'elle pût servir de prétexte aux Magistrats de s'immiscer dans l'élection est trop absurde, pour qu'on puisse s'arrêter à la discuter.

Nous allons voir, quel fut le fruit des délibérations des Magistrats : leurs résolutions furent comme suit. 1o. d'augmenter le nombre des Connétables spéciaux, et de le porter à deux cent-cinquante. 2o. d'en placer cent-cinquante en avant de l'Eglise Catholique, le Lundi suivant au matin, sous les ordres immédiats de trois Magistrats. 3o. d'en assembler un pareil nombre au coucher du soleil, le Lundi et les jours suivants, à la chambre d'Audience, (Court House) pour établir une patrouille de nuit, pour maintenir la paix et le bon ordre dans la ville de Montréal. 4o. ils règlèrent en outre, quels seraient les Magistrats qui à tour de rôle, assisteraient le soir et le matin pour prendre charge des Connétables spéciaux, assermentés pour maintenir la paix et le bon ordre au Poll et auprès du Poll. 5o. enfin, ils résolurent d'avoir une assemblée spéciale, le Lundi matin à neuf heures, pour adopter des mesures propres à assurer la tranquillité et maintenir la paix dans la ville de Montréal.

Quel zèle ! quelle activité ! quelle prévision ! et à quel titre les Magistrats entendaient-ils prendre charge des Connétables. S'ils en envoyaient, c'était uniquement aux ordres de l'Officier Rapporteur qu'ils devaient être, et sous sa seule direction.

Ces résolutions étaient prises dans une Assemblée convoquée le soir d'un jour où la paix avait régné au Poll, quand l'Officier Rapporteur qui avait demandé les Connétables, ne se plaignait point de leur absence, et ne renouvellait aucune demande à ce sujet.

Mais ce qui est plus extraordinaire, on donnait une patrouille composée de partisans du Candidat favorisé par plusieurs des Magistrats, sous prétexte d'assurer la tranquillité de la Ville, sans qu'il apparût aucun fait qui pût constater qu'elle était menacée. Et c'était

dans une Ville où sans parler d'un grand nombre de Connétables, il y avait une troupe de Gueet sous la direction des Magistrats, troupe qui se trouvait sous le commandement d'un des plus chauds partisans de Mr. Bagg.

Je dois ajouter qu'il y a en outre dans la Ville une garde Militaire.

Trois des Conseillers de nomination antérieure à cette année, étaient de cette Assemblée composée de dix. Les résolutions furent adoptées par huit contre de x, sur la motion d'un de ces anciens Conseillers.

Après avoir pris ces résolutions, l'Assemblée s'ajourna au Lundi suivant, 7e. de Mai.

Cette Assemblée du 7e. eut lieu en effet le Lundi matin, pour adopter des mesures pour assurer la paix et la tranquillité de la Ville de Montréal. Et on y prit la résolution (de sept contre trois), de mettre à exécution les résolutions du Samedi, et on nomma pour prendre charge des Connétables spéciaux, ce jour, deux Magistrats autres que ceux qui avaient été nommés le Samedi.

Depuis le 7e. Mai, jusqu'au 26e. Avril, il ne se tint qu'une Assemblée, ce fut le quinze, et ce fut pour requérir des Magistrats qui n'avaient pas fait leur tour, de prendre charge des Connétables. Mais il est nécessaire de signaler quelques circonstances qui eurent lieu pendant cet intervalle.

Les efforts des partisans de Mr. Bagg. n'avaient pas pu lui obtenir la majorité, ils étaient venus à bout de la diminuer cependant, contre Mr. Tracey. On peut être surpris que Mr. Tracey, ait pu soutenir une lutte aussi rude.

Les Magistrats paraissent s'être tenus au Poll avec assiduité, aussi bien que des Connétables.

Je dois remarquer, comme un fait, qu'au lieu de bâtons ordinaires que ces Connétables portaient, on les avait armés de bâtons courts, d'un usage extrêmement facile ; on ajoute même que l'on avait mis en deux les longs bâtons ordinaires, au moyen de quoi ces nouveaux bâtons étaient de véritables assommoirs. Entre quelques autres faits que l'on pourrait rapporter à cet égard, un malheureux partisan de Mr. Tracey, qui le 21e. de Mai, a crié un hurra, en sa faveur, fut frappé par des Connétables armés de ces bâtons, et laissé sans connaissance sur la Place d'Armes, dans le voisinage du Poll.

Quels moyens d'entretenir l'harmonie et de faire régner la paix entre des citoyens engagés dans une lutte d'élection !

Je dois aussi rappeler que l'Officier Rapporteur avait déjà changé trois fois le Poll de place, sans qu'il soit possible d'en assigner une cause légale ou précise. Il l'avait fait en dépit des réclamations de Mr. Tracey. Il se tenait depuis le 5 de Mai, jour de l'assemblée dont il a été question, à l'entrée de la rue St. Jacques, du côté de la Place d'Armes, opposé à celui où l'on plaçait les Connétables, qui étaient ainsi en vue du Poll. C'est celui où l'on verra que l'on a depuis placé les soldats, le 21 Mai.

Il est utile de remarquer encore, que pendant cet espace de temps, il s'était passé une couple de scènes bien nouvelles, pour Montréal. Un coup de pistolet avait été tiré un soir dans les rues, par un des partisans de Mr. Bagg, sur un des partisans de Mr. Tracey. Un autre des partisans de celui-ci avait été blessé dangereusement à la hanche, par un coup de fusil tiré aussi par un des partisans de son compétiteur dans les rues de Montréal. Il peut être utile de remarquer, que depuis l'élection un des partisans de Mr. Tracey a reçu un coup de couteau dans le bras, et encore par un des partisans de Mr. Bagg. Ces faits sont d'autant plus dignes d'attention que les Magistrats avaient établi des patrouilles, que personne ne leur avait demandées. Sans entrer dans aucun détail sur ce qui a été dit, que ceux qui avaient tiré l'avaient fait pour se défendre, on se contentera de remarquer, que